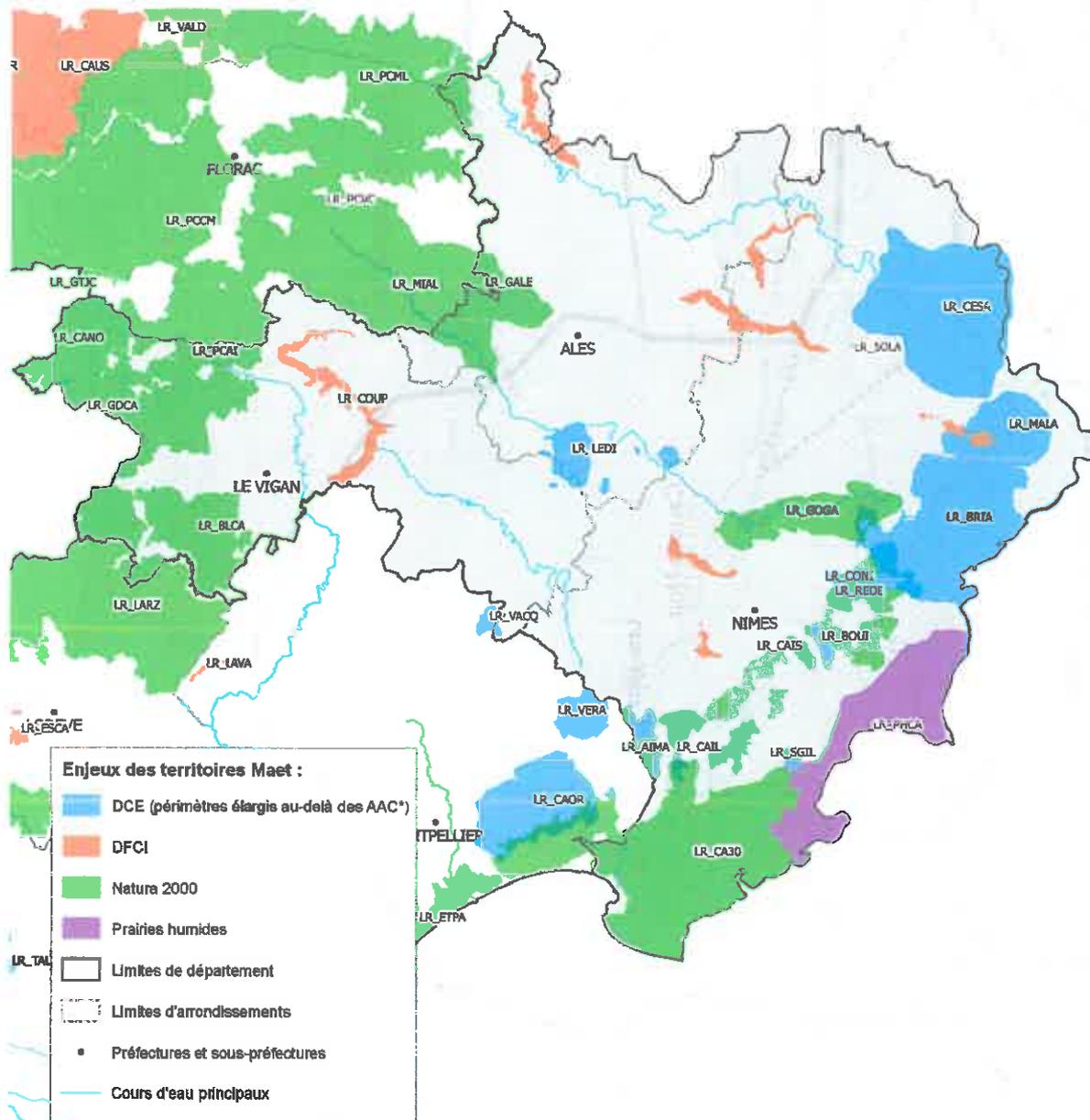


Territoires des mesures agro-environnementales territorialisées

Enjeux DCE, Natura 2000, prairies humides et DFCI

Gard



* : une disposition régionale permet aux agriculteurs qui engagent au moins 50% de leurs surfaces concernées sur une aire d'alimentation de captage (AAC) ou un bassin versant prioritaires, d'engager également les autres parcelles concernées de l'exploitation, voisines mais hors AAC. Ainsi, les périmètres affichés, pouvant inclure les parcelles hors AAC d'agriculteurs éligibles, peuvent de ce fait être plus larges que les seules AAC.

0 10 20 km



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon

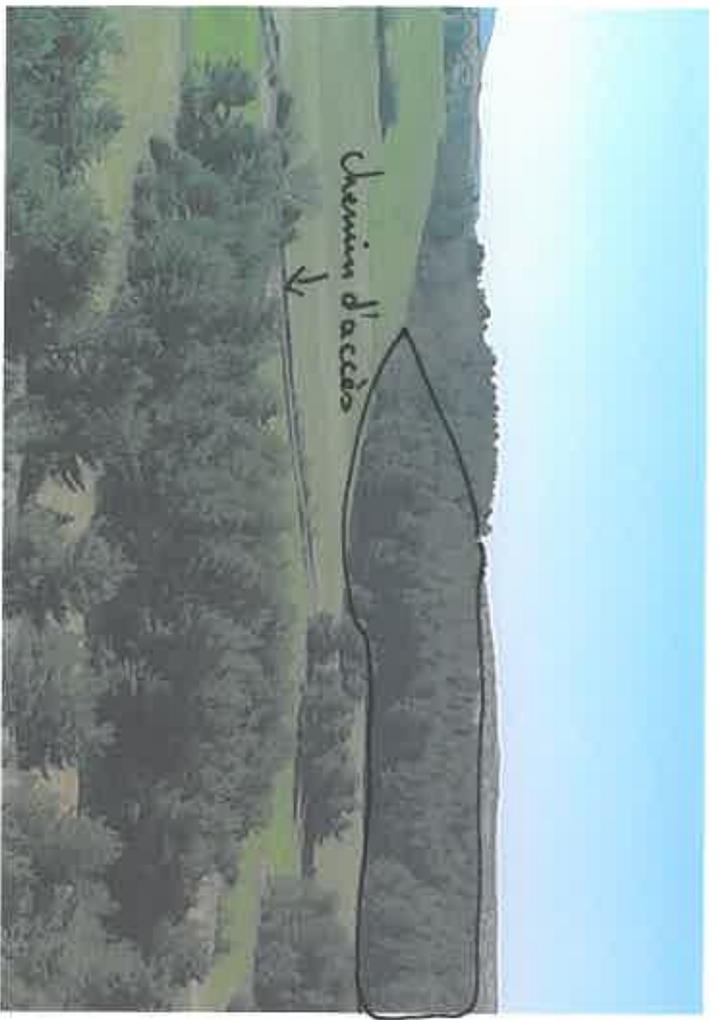
Sources : DRAAF LR, opérateurs agro-environnementaux,

©IGN BD CARTO®, ©IGN BD CARTHAGE®.

Date de création : décembre 2012

Réalisation : Pôle SIG MSI / SREAFE

08.04.15



1



2



3



Téléphone : 04 67 82 70 83
Fax : 04 67 82 73 90
E.mail : mairielanuejols@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Martin DELORD, Maire de Lanuéjols, atteste que les parcelles cadastrées T 73,74 et 75 ne sont pas classées « Espaces Boisés Classés ».

En foi de quoi, j'ai établi la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LANUEJOLS, le 08 avril 2015.

Pour le Maire empêché,
l'Adjoint délégué.

